Présidentielle 2027 : Non aux projets de retraite par capitalisation sur le traitement principal des fonctionnaires !

Des candidats à l'élection présidentielle de 2027 font état dans leurs programmes d'introduction d'une part de capitalisation dans la retraite des salariés et des fonctionnaires (1). Mais concernant les fonctionnaires, ces candidats ou leurs conseillers doivent ou devraient savoir que :

- ➔ la capitalisation « libre » pour la retraite est possible même pour les fonctionnaires depuis plusieurs décennies (2)
- ➔ les fonctionnaires les moins bien rémunérées et/ou percevant peu de primes et indemnités aux montants faibles comme les enseignants n'ont pas les moyens de cotiser à ces compléments de retraite, surtout en début de carrière voire même jusqu'en milieu de carrière du fait du plafonnement des traitements les 20 premières années
- ➔ il existe depuis 2003 un régime obligatoire de cotisation retraite portant sur les primes et indemnités des fonctionnaires : la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) (3) mais dont le montant versé est très faible comparé à la pension principale pour les enseignants du fait du montant très peu élevé des primes et indemnités qu'ils perçoivent.

Mais cela n'est apparemment pas suffisant pour ces candidats à l'élection présidentielle qui voudraient voir cette part de capitalisation augmenter forcément au détriment de la retraite de base versée par l'Etat avec pour objectifs non avoués de :

- ➔ réduire les sommes versées par le régime de base aux futurs pensionnés et donc diminuer les dépenses de l'Etat liées à la fonction publique
- ➔ percevoir des taxes sur toutes les opérations sur les marchés financiers (4) des cotisations prélevées sur les traitements et les versements aux pensionnés
- ➔ transférer à un organisme semi-public ou privé ces opérations de gestion tel que l'Agirc-Arrco (5) pour la retraite complémentaire des salariés du privé, et réaliser la fusion tous les régimes complémentaires sur le moins disant
- ➔ de créer à terme une taxe sur le futur régime complémentaire obligatoire pour renflouer les caisses de l'Etat à l'image de ce que l'actuel gouvernement a décidé de faire pour les complémentaires santé dans le PLFSS 2027 (6), ce qui obligerait le futur régime à répercuter cette taxe sur les pensions versées !

Le choix d'un régime de retraite par capitalisation doit relever de la seule initiative des fonctionnaires et le SAGES s'opposera vigoureusement à toute obligation d'adhésion qui ne ferait que ponctionner encore le traitement des fonctionnaires en activité et alimenter la spéculation financière internationale dont les profits ne seraient pas totalement distribués aux pensionnés mais dont les contre performances en cas de crise financière leur seraient facturées s'il n'y a pas de garantie de l'Etat sur les fonds investis (7) (8).

Pour donner les moyens au SAGES de combattre avec efficacité ces projets, il faut voter et faire voter pour la liste qu'il présente au CSAM de l'ESR et pour la liste d'union SNCL-SIES-SAGES au CSAM de l'EN du 3 au 10 décembre 2026 (9).

1 https://www.lagestionfacile.com/2026/11/17/capitalisation-retraites-propositions-candidats-2027/
2 https://www.prefon.fr/ https://umr-retraite.fr/

3 https://www.publicsenat.fr/actualites/emploi/une-fraction-de-retraite-par-capitalisation-existe-depuis-20-ans-pour-les-fonctionnaires
4 Avec tous les aléas de sécurité des fonds investis que cela représente lors des crises financières et autres crash boursiers
5 https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15396
6 https://www.devorsine.com/publications/plfss-2027-taxe-complementaires-sante.html
7 Il n'y a aucune certitude que l'Etat apporte sa garantie à ce régime complémentaire
8 https://www.lefigaro.fr/conjoncture/11-milliards-de-dollars-de-retraites-partis-en-fumee-au-chili-le-coup-de-poker-qui-a-aneanti-l-epargne-de-millions-de-travailleurs-20261127
9 https://le-sages.org/elections_pro2026.html

